

**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE
SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND**

**Procès-verbal de la séance régulière
du conseil municipal, tenue le lundi 4 mai 2020 à
20h, à huis clos et par le système de
visioconférence « Zoom »**

Sont présents :

M. Normand Mercier, conseiller siège #1
M. Pierre Thibert, conseiller siège #2
Mme Line Fradette, conseillère siège #3
M. Simon Bissonnette, conseiller siège #4
M. Gaétan Labrecque, conseiller siège #5
M. Jean-Louis Thibault, conseiller siège #6

Tous conseillers et formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Sébastien Bourget. Est également présent, Monsieur Vincent Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier.

Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée à 20h

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

2020-05-01

Ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Pierre Thibert, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier avec varia ouvert.

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée à 20h.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 avril 2020.
4. Adoption des comptes fournisseurs d'avril 2020.
5. Période de questions à 20h30.
6. Adoption du règlement 06-2020 modifiant le règlement 01-2020 décrétant les taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2020 et les modalités de leur perception.
7. Adoption d'une résolution pour approuver la meilleure soumission reçue pour les travaux d'asphaltage 2020.
8. Projet de développement au Lac-Dion, lotissement du lot 5 057 814.
9. Lac-Dion, accès au lac du lot 5 097 815.
10. Offre de services pour la bathymétrie du lac des religieuses.
11. Offre de services professionnels pour la mise à jour du dossier de la réfection de la toiture de l'aréna J.E. Métivier.
12. Modification au Règlement 06-2019, marge de recul.

13. Demande de crédit de taxes de l'association Belle Chasse et Pêche.
14. Étude de faisabilité pour la nouvelle vocation du site de la Maison-Mère.
15. Nomination d'un délégué municipal sur le Comité Résidence d'Accueil Bellechasse-Sud.
16. Résolution pour la réouverture de la quincaillerie BMR Avantis de Saint-Damien-de-Buckland.
17. Information, mise en commun du SSI.
18. Information, distribution des capsules anti-odeur.
19. Information, renouvellement du contrat de déneigement et déglacage route 279.
20. Information, travaux de réfection des rues Brochu et Saint-Maurice.
21. Demande d'aide financière.
 - Association des riverains du Lac-Crève-Faim, analyse.
22. Ajournement ou levée de l'assemblée.

Adopté unanimement.

2020-05-02

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 avril 2020

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que le conseil approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal tenue le 6 avril 2020, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

Adopté unanimement.

2020-05-03

Comptes fournisseurs d'avril 2020

Il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le secrétaire-trésorier en date du 4 mai 2020 pour les comptes fournisseurs d'avril 2020.

Adopté unanimement.

Période de questions à 20h30

Aucune période de questions.

2020-05-04

Adoption du règlement 06-2020 modifiant le règlement 01-2020 décrétant les taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2020 et les modalités de leur perception

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland a adopté le 13 janvier 2020, le Règlement 01-2020 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation applicable pour l'année 2020 et les modalités de leur perception;

ATTENDU QUE l'article 989 du *Code municipal du Québec* autorise le conseil municipal à imposer et à prélever sur le territoire de la municipalité, par voie de taxation directe, soit sur les biens-fonds imposables de son territoire, une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation afin de pourvoir aux dépenses d'administration de celle-ci;

ATTENDU QUE l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* autorise le conseil municipal de permettre que le paiement des taxes municipales soit effectué en plusieurs versements;

ATTENDU QUE la municipalité a prévu, conformément à l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le paiement des taxes pouvait être fait en 4 versements;

ATTENDU QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison de la COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;

ATTENDU QUE la municipalité désire venir en aide à ses contribuables en modifiant le taux d'intérêt applicable et en reportant les échéances des versements;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par la conseillère Line Fradette lors de la séance du conseil tenue le 6 avril 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland qui demeure impayée en date du 6 avril 2020 est établi à 0 % par année, et ce, jusqu'au 5 novembre 2020;

QUE les échéances des versements afin d'acquitter le paiement des taxes municipales prévues au Règlement 01-2020 soient reportées aux dates suivantes :

Anciennes échéances	Nouvelles échéances
7 mai 2020	2 juillet 2020
2 juillet 2020	3 septembre 2020
3 septembre 2020	5 novembre 2020

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté unanimement

2020-05-05

Adoption d'une résolution pour approuver la meilleure soumission reçue pour les travaux d'asphaltage 2020

CONSIDÉRANT QUE notre directeur général a procédé au processus d'appel d'offres pour les travaux de pavage 2020;

CONSIDÉRANT QUE neuf (9) compagnies spécialisées ont déposé une offre dans le délai imparti, soit le mardi, 21 avril 2020, 10 heures;

CONSIDÉRANT QUE les montants des soumissions variaient entre 149 280.00 \$ et 176 580.00 \$ taxes nettes pour 1 200 tonnes de béton bitumineux ESG-10;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Thibert, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que le conseil municipal approuve la soumission de la compagnie « Pavage UPC » de Québec pour les Travaux de pavage 2020 spécifiés au bordereau de soumission 2020 et au cahier des charges pour un montant de 149 280.00 \$ taxes nettes.

Adopté unanimement.

2020-05-06

Projet de développement au Lac-Dion, lotissement du lot 5 057 814

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland a reçu une demande de lotissement de M. Sylvain Laroche, propriétaire du lot 5 057 814;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis que ce projet de lotissement peut être bénéfique pour le développement de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est en faveur du développement de la phase 1 du projet de M. Sylvain Laroche;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au lac sur le lot 6 338 982 sera utilisé seulement par le propriétaire de ce lot;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est d'accord pour lotir le lot 5 057 814 en huit (8) lots distincts;

CONSIDÉRANT QUE les lots porteront les numéros suivants : 6 338 971, 6 338 977, 6 338 978, 6 338 979, 6 338 980, 6 338 981, 6 338 982 et 6 338 983 (chemin);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 5 057 814, M. Sylvain Laroche, devra s'engager à réaliser le lotissement de son lot d'ici le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution soit valide jusqu'au 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu;

QUE le conseil municipal autorise le lotissement du lot 5 057 814 en huit (8) lots distincts et porteront les numéros suivants : 6 338 971, 6 338 977, 6 338 978, 6 338 979, 6 338 980, 6 338 981, 6 338 982 et 6 338 983 (chemin);

QUE la référence au plan, minute 1555, soit celle de l'arpenteur –géomètre Alexandre Paradis en date du 19 octobre 2019.

Adopté unanimement.

2020-05-07

Lac-Dion, accès au lac du lot 5 097 815

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland a reçu une demande de modification d'accès au Lac-Dion de la part de M. Sylvain Laroche, propriétaire du lot 5 057 815;

CONSIDÉRANT QUE chaque propriétaire au Lac-Dion a droit seulement à un accès au lac par lot;

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Laroche veut déplacer son accès au lac à un autre endroit sur son terrain;

CONSIDÉRANT QUE M. Laroche devra enlever ce qui n'est pas naturel dans la bande de protection riveraine du lac, reboiser et revitaliser totalement cette bande de protection riveraine avant de déplacer l'accès au lac ailleurs sur sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE M. Laroche devra enlever le quai incluant ses fondations dans le lac avant de déplacer l'accès au lac ailleurs sur sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE M. Laroche devra obtenir les autorisations municipales nécessaires (certificats d'autorisation) pour intervenir dans la bande de protection riveraine et dans le lac;

CONSIDÉRANT QU'aucune ouverture sur le lac (vue) ne sera possible pour le lot 5 057 815, sauf dans le nouvel accès au lac;

CONSIDÉRANT QUE ce nouvel accès sera mis en place selon les normes et les règlements en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland;

CONSIDÉRANT QU'aucun mobilier ne sera toléré dans ce nouvel accès au lac;

CONSIDÉRANT QUE si des embarcations aquatiques sont installées à cet accès (sur le terrain ou sur l'eau), celles-ci seront sous la responsabilité complète du propriétaire du lot;

CONSIDÉRANT QUE cet accès demeure un accès privé et non public;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 5 057 814 (autre propriété de M. Sylvain Laroche) devra s'engager à réaliser les travaux nécessaires afin de régler la situation concernant la non-conformité du quai existant dans les quatre-vingt-dix jours (90) suivant la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Pierre Thibert et résolu;

QUE le conseil municipal autorise M. Sylvain Laroche à déplacer son accès au lac à un autre endroit sur son terrain.

Adopté unanimement.

2020-05-08

Offre de services pour la bathymétrie du lac des religieuses

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aura sous sa responsabilité la gestion du lac des religieuses d'ici quelques temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut développer un projet dans le secteur du lac des religieuses;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis qu'il est important d'évaluer la bathymétrie du lac avant de débiter le projet d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE M. Vincent Drouin, directeur général a demandé une offre de services à M. Marc Pelletier, expert en environnement aquatique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu que le conseil municipal approuve la soumission de M. Marc Pelletier, expert en environnement aquatique pour le mandat concernant la bathymétrie du lac des religieuses pour un montant de 1 680 \$ excluant les taxes.

Adopté unanimement.

2020-05-09

Offre de services professionnels pour la mise à jour du dossier de la réfection de la toiture de l'aréna J.E. Métivier

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu que le conseil municipal approuve l'offre de services professionnels de la firme « Atelier D - Architecture et design Laflamme » pour la mise à jour du dossier du projet de réfection de la toiture de l'aréna J.E. Métivier pour un montant total avant taxes de 1 045.00 \$. Le mandat inclut les activités suivantes :

1. Modification des documents d'appel d'offres et devis techniques;
2. Rédaction de l'appel d'offres pour soumission sur SEAO;
3. Soutien technique lors de la période de soumission;
4. Analyse de conformité des soumissions et recommandations.

Adopté unanimement.

2020-05-10

Modification au Règlement 06-2019, marges de recul

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement 06-2019 lors de la séance régulière du conseil municipal du 3 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE les marges de recul et les hauteurs ne sont pas spécifiées dans ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de notre inspecteur municipal, M. Francis Rioux, est d'emprunter les marges de recul et les hauteurs de la zone 31-P par souci d'uniformité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Pierre Thibert et résolu que le conseil municipal approuve cette modification au règlement 06-2019 concernant l'ajout des marges de recul et les hauteurs de la zone 31-P à la zone 22-M.

Adopté unanimement.

2020-05-11

Demande de crédit de taxes de l'association Belle Chasse et Pêche

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de crédit de taxes pour l'année 2020 de la part de l'association Belle Chasse et Pêche à cause de la situation du COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mise en place un règlement pour le report des versements de taxes et de l'application d'un taux d'intérêt à 0% pour la période du 6 avril au 5 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne possède pas les budgets nécessaires pour ce type de demande;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial a mis en place un fonds d'aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises (PME);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu que le conseil municipal refuse la demande de crédit de taxes déposée par l'association Belle Chasse et Pêche.

Adopté unanimement.

2020-05-12

Étude de faisabilité pour la nouvelle vocation du site de la Maison-Mère

CONSIDÉRANT QUE le Centre historique des sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, les bâtiments patrimoniaux, le mobilier et les artefacts qui s'y trouvent, représentent un joyau du patrimoine pour Saint-Damien et pour Bellechasse;

CONSIDÉRANT QU'avec le départ des Sœurs, la municipalité souhaite s'assurer de la conservation et de la mise en valeur de son patrimoine afin de perpétuer la mémoire de la Congrégation, intimement liée à celle de la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland;

CONSIDÉRANT QU'un Comité de travail sur l'avenir du Centre historique, formé de représentants de la Municipalité, de la Congrégation et de la MRC de Bellechasse, étudie actuellement les avenues à prendre afin de rendre ce lieu actuel et d'en optimiser tout le potentiel touristique;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de travail voit la nécessité que la municipalité se fasse accompagner dans la réalisation d'une étude de marché et de faisabilité pour développer un produit touristique optimal et aider à la recherche de financement futur;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par la « Société du réseau ÉCONOMUSÉE » pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur le potentiel touristique de l'ensemble conventuel de la Congrégation religieuse, au coût de 29 090 \$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de la « Société du réseau ÉCONOMUSÉE » répond aux attentes du Comité de travail et que d'autres partenaires ont accepté de participer au financement de cette étude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu;

QUE la municipalité participe financièrement à la hauteur de 15 000 \$ pour la réalisation de l'étude de faisabilité sur le potentiel touristique de l'ensemble conventuel de la Congrégation religieuse, déposée par la « Société du réseau ÉCONOMUSÉE ».

QUE cette aide financière soit prise à même le fond versée par la Congrégation religieuse pour le développement du lac des religieuses.

Adopté unanimement

2020-05-13

Nomination d'un délégué municipal sur le Comité Résidence d'accueil Bellechasse-Sud

Il est proposé par le conseiller Pierre Thibert, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu que le conseil municipal nomme Mme Marie-Hélène Labbé, agente de développement et de communication comme déléguée municipale sur le Comité Résidence d'accueil Bellechasse-Sud.

Adopté unanimement.

2020-05-14

Résolution pour la réouverture de la quincaillerie BMR Avantis de Saint-Damien-de-Buckland

CONSIDÉRANT la fermeture de la quincaillerie BMR Avantis depuis le 28 mars 2020 à cause de la situation de la COVID-19 qui touche notre région;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland considère la présence d'une quincaillerie dans notre localité comme essentielle pour ses citoyens et ceux des municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs commentaires adressés à la municipalité de la part des citoyens demandent la réouverture de la quincaillerie BMR Avantis dès que possible;

CONSIDÉRANT la réouverture des commerces de la région ayant un accès à l'extérieur depuis le lundi 4 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu que le conseil municipal demande à Coop Avantis, la réouverture de la quincaillerie BMR Avantis de Saint-Damien-de-Buckland dans les plus brefs délais.

Adopté unanimement.

INFORMATIONS

Information, mise en commun du SSI

Le maire souligne que l'entente entre les trois municipalités participantes devrait se signer d'ici le début de juin. Par la suite, le comité ira avec l'embauche du chef pompier.

Information, distribution des capsules anti-odeur

La municipalité procèdera à la distribution des capsules anti-odeur jusqu'à épuisement de l'inventaire. La distribution se fera au début du mois de juin. La façon de les distribuer sera établie selon le développement de la situation de la COVID-19.

Information, renouvellement du contrat de déneigement et déglçage route 279

Le conseil est d'accord pour renouveler le contrat de déneigement et déglçage de la route 279 pour la saison 2019-2020. Les conditions seront semblables au contrat de la dernière saison.

Information, travaux de réfection des rues Brochu et Saint-Maurice

Les travaux de réfection des rues Brochu et Saint-Maurice devraient se réaliser vers la fin du mois de juin. En espérant que la situation de la COVID-19 n'amène pas des délais supplémentaires.

2020-05-15

Demande d'aide financière

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Pierre Thibert et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le versement de l'aide financière suivante :

- Association des riverains du Lac-Crève-Faim, analyse : 200\$

2020-05-16

Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault que la séance soit levée à 20h30.

Prochaine séance : Lundi 1 ^{er} juin 2020, 20h.
--